



HERBLAY FOOTBALL CLUB

UNIS PAR UNE ÉQUIPE, ANIMÉS PAR LA PASSION

Chers sympathisants, chères sympathisantes

Nous le club du **HERBLAY F.C.** (et son président) avons été mis en cause par le comité directeur du **F.C. Herblay-sur-seine** dans un communiqué envoyé par mail à leurs adhérents. Le **HFC** a toujours veillé à ne jamais mettre en cause dans aucun de ses supports de communication la gouvernance de ce club, c'est donc bien au titre du droit de réponse à ce communiqué que nous dérogeons à cette règle dans le seul but de rétablir la vérité.

Nous souhaitons par ce communiqué vous éclairer et surtout **rectifier les contres vérités** annoncer **par un Club qui vous inonde de fausses informations** :

- Ce Club à ce jour n'est toujours pas affilié à la FFF car les instances du football ont refusé qu'il porte un nom trop proche du notre.

VRAI Oui c'est exact, nous avons été informés par la ligue le 05 mai 2022 du refus du nom **HERBLAY F.C.** pour l'affiliation de notre club (bien que ce nom ait été validé par le district), nous avons alors vérifié et validé avec M. Sandjak un nom pour notre club et nous bénéficierons d'une affiliation rapide à ce titre. Pour être très précis et selon la ligue, ce nom n'a pas été autorisé car trop proche de l'actuel ET de surcroît ce nom aurait déjà été utilisé lors des trop nombreux changements de nom du club actuel ... Nous vous rassurons, nous ferons tout pour conserver notre nouveau nom de club, à la vie, à la mort !

Nous reviendrons très prochainement vers vous pour communiquer le nom retenu.

- Les joueuses et joueurs de U12 à Vétéran (licenciés) qui iront dans ce Club seront considérés comme des mutations (mutation = changement de club). Pour rappel en foot à 11, seulement 6 mutations pourront jouer le week-end et 4 en foot à 8 - quid des autres joueuses/joueurs ?

FAUX L'article 117 paragraphe D du règlement de la FFF dispense de la mention mutation le joueur ou la joueuse adhérent à un club nouvellement affilié. Ce qui est vrai c'est qu'il faut obtenir l'accord du club quitté, mais cela est réglementé et ne peut-être refusé que dans de très rares cas (non-paiement de la licence par exemple).



HERBLAY FOOTBALL CLUB

UNIS PAR UNE ÉQUIPE, ANIMÉS PAR LA PASSION

- Contrairement à ce qu'on pu vous faire croire, ce qui prouve la méconnaissance des règlements fédéraux de leur direction, ce Club démarrera tout en bas des divisions car à aucun moment ils ne peuvent récupérer nos niveaux et pourtant on a essayé de vous faire croire le contraire.

FAUX Nous mettons au défi de trouver un support de communication officiel du **HFC** indiquant que nous pourrions évoluer la saison prochaine dans les mêmes catégories que celles ou évolue à ce jour le **FCH**. Nous rappelons en outre notre communication qui a toujours été de présenter le **HFC** comme un nouveau club de football de la ville d'Herblay-sur-seine et non pas comme un club qui en remplace un autre !

Quant à la méconnaissance des règlements par notre direction et eu égard aux articles de la FFF cité auparavant, nous nous proposons de remettre à niveau la direction de ce club sur les différents règlements en leur faisant parvenir par exemple une mise à jour de leurs documents de référence (à priori obsolètes), tout cela à titre gratuit bien entendu.

- Educatrices, éducateurs, dirigeantes, dirigeants et joueuses de toutes les catégories féminines resteront fidèles à notre Club, une vrai solidarité de notre foot féminin profondément touché par cette situation.

Nous notons à priori que le message n'est pas destiné aux pratiquants masculins de ce club et que la direction fait une différence entre les joueurs masculins et les joueuses féminines.

Rassurez-vous le **HFC** accepte tout le monde et est autant ravi d'accueillir un joueur ou une joueuse.

Enfin malgré la pression effectuée par ce Club, nous vous rappelons qu'il n'y a pas d'urgence à vous inscrire, le renouvellement des licences débutera le **06 juin 2022**.

Pour une mutation c'est-à-dire à partir de U12, vous avez jusqu'au 15 Juillet 2022, pour les autres vous avez le temps de prendre une décision jusqu'à la rentrée.

Cela n'étant pas très factuel nous nous interrogeons sur la pression que nous serions susceptible d'effectuer (à moins que ce club évoque en raccourci une boisson alcoolisée ... ?!). Est-ce que proposer des séances d'inscriptions et communiquer sur nos réseaux sociaux révèlent une pression ? Peut-être que nos procédés sont modernes aux yeux de ce club et que cela l'effraie mais nous n'utiliserons pas de procédés d'un autre âge, nous !



HERBLAY FOOTBALL CLUB

UNIS PAR UNE ÉQUIPE, ANIMÉS PAR LA PASSION

A notre tour de vous mettre en garde, si vous renouvelez (ou qu'elle soit renouvelée à votre insu) votre licence auprès de ce club pour la saison prochaine puis décidez finalement de vous inscrire au club du **HFC** pour la même saison, à cette seule condition alors le joueur/la joueuse sera alors considéré(e) comme muté(e).

Concernant le recours juridique, le sujet est exclusivement entre ce club et la municipalité de Herblay-sur-seine. Ainsi nous ne pouvons que communiquer ce que nous a confirmé la mairie d'Herblay-sur-seine :

Le **HFC** dispose des mercredis après-midi et samedis matin jusqu'au 30 juin 2022 et de l'ensemble des créneaux validés (qui sont sur tous les autres jours de la semaine) à compter du 1^{er} juillet 2022.

Nous avons déjà plusieurs dizaines de joueurs/joueuses souhaitant nous rejoindre et même des éducateurs/éducatrices de ce club qui nous ont approchés. La direction de ce club serait-elle victime d'un double jeu (un peu comme une tromperie dans une relation amoureuse) ?

Bien entendu cela reste parole contre parole et que nous ne nous abaisserons pas à énumérer les nombreux travers, manquements, profits de la direction de ce club pour vous rallier à notre cause qui reste de proposer au plus grand nombre la pratique du football.

Nous notons donc pour finir que la direction de ce club préfère entrer en conflit ouvert avec le **HFC** plutôt que de régler le problème de fond qui reste ses relations avec la municipalité et le choix de celle-ci de ne pas renouveler son partenariat avec ce club.

Si nous étions adhérents de ce club et afin de « connaître » les 2 versions du sujet pour nous faire notre propre avis, alors nous demanderions à la municipalité les raisons à cette situation et ce qui est reproché au président de ce club pour arriver à une telle situation.

Le communiqué de ce club hormis qu'il contienne un nombre important de fautes d'orthographe, est donc constitué majoritairement d'éléments faux ou imprécis, ce qui est peut-être leur procédé, mais ne sera en aucun cas le nôtre.

Sportivement,

La direction du club HERBLAY Football Club